

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE

## AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont informés que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Mardi 30 Juin 2020 à 16 h00** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V en adoptant les moyens de communication à distance, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2019.
- 2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2019.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2019.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2019.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2020.
- 9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires sont invités à consulter l'espace Actionnaires de la banque à l'adresse suivante :

<http://\actionnaires.amenbank.com.tn> pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition, notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel, soit à le déposer directement au siège social d'Amen Bank (Départements des Titres du Marché).

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions ou de formuler des observations concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'assemblée, au plus tard le 18 juin 2020.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, hormis celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire désireux de donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard, 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, son pouvoir au siège social d'Amen Bank.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Départements des Titres du Marché) et ce durant le délai légal.